



Consternation à propos d'un accident tragique/catalogue de mesures et de revendications

## **Il faut impérativement éviter les accidents avec des morsures**

**La SCS est consternée devant l'accident tragique qui a coûté la vie à un enfant. Elle exprime aux parents et à toute la famille ses condoléances sincères. Une fois de plus, elle préconise résolument la mise en application du catalogue de mesures existant.**

Depuis des décennies, la SCS s'engage pour un élevage de chiens sains et socialement compatibles. C'est pourquoi elle revendique **pour la énième fois** et avec insistance que les mesures et revendications ci-après soient enfin examinées et mises en application:

- Contrôle de tous les élevages conformément à la loi et l'ordonnance (les élevages de la SCS font depuis des années l'objet de contrôles réguliers).
- Contrôles et enregistrement de toutes les portées et élevages
- Enregistrement de tous les chiots/acheteurs de chiens
- Distribution et vente de chiots/chiens uniquement avec un contrat de vente et obligation de reprise (contrat de vente SCS et STS)
- Obligation d'annonce des vétérinaires en cas d'omission constatée et de comportement suspect du détenteur du chiot et/ou de chiens
- Interdiction de vente de chiots/chiens sur les marchés, dans les gares, restoroutes et autres places publiques et privées similaires
- Contrôle d'importation accru et refoulement en cas d'absence de certificat d'origine clair
- Contrôle immédiat des chiens ayant un comportement suspect (même unique) par des spécialistes attestés
- Mesures rigoureuses en cas de constatation de chiens au comportement inapproprié
- Obligation d'annonces des vétérinaires, thérapeutes et responsables de formation (cours pour chiots / cours d'éducation canine) en cas de comportement inapproprié des chiens et /ou incapacité des détentrices et détenteurs.
- Passeport pour tous les chiens
- Engagement des propriétaires de chiots/chiens à suivre un cours pour chiots et d'éducation
- Mise en application des lois et prescriptions cantonales déjà possibles à l'heure actuelle

### **La SCS propose:**

- Une collaboration active dans un groupe de travail placé sous l'égide de l'OVF
- La mise à disposition de valeurs expérimentales très étayées du domaine de l'élevage et de l'éducation canine
  
- Prise en charge de tâches sur la base d'un mandat des cantons ou de la Confédération dans les secteurs suivants:
  - Contrôles des lieux d'élevage et des portées
  - Certification de l'éducation canine
  - Examen du caractère

### **La SCS s'oppose à:**

- Une interdiction générale d'une race (les chiens à tendance dangereuses issus de portées mixtes ne seraient pas soumis à une telle interdiction)
- Une obligation généralisée de porter une muselière (sauf en tant que mesure après un test de comportement et du caractère)
- Une obligation générale de tenir les chiens en laisse sauf en tant que mesure après un test de comportement et du caractère)
- Toutes les lois et ordonnances non applicables

### **La SCS lance un appel et demande**

- A tous les éleveurs et éleveuses de ne remettre aux acheteurs des chiots/chiens qu'après les avoir soumis à un contrôle sérieux
- A tous les éleveurs et éleveuses de chiens de prendre conscience de leur grande responsabilité pour l'animal et son comportement dans la société et de faire preuve des égards qui s'imposent

### **La SCS remercie**

**TOUS** ceux qui se sont engagés pour cette cause et qui participent à donner également à l'avenir au chien sa place et le respect dans notre société en tant que fidèle compagnon.

*Services de renseignement:*

*Verena Amman, porte-parole SCS, tél. 031 911 24 33 / 079 327 52 92*

*Peter Rub, Président de la SCS, tél. 031 301 21 84 / 079 301 51 78*

5 décembre 2005